

P R E A V I S M U N I C I P A L

52/2004

CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE POUR LES PIETONS SUR L'ASSE AU LIEU-DIT « LES GRANDES VIGNES »

DEMANDE DE CREDIT EXTRABUDGETAIRE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Preamble

Le projet soumis aujourd'hui à l'approbation du Législatif a fait l'objet d'une petite présentation lors de la séance du Conseil communal du 23 septembre 2004. L'intention de la Municipalité de construire une passerelle pour piétons sur l'Asse, au lieu dit « Les Grandes Vignes » près du pont de la route de la Florettaz, est la suite logique d'une réflexion continue ayant trait à la sécurité des promeneurs sillonnant les routes du village.

Concept d'aménagement

Le projet prévoit un prolongement du chemin piétonnier existant, en l'écartant d'une quinzaine de mètres de la route de la Florettaz. Cette passerelle, d'une longueur de 6 m et d'une largeur de 1.45 m, permettra de franchir l'Asse de manière indépendante de la chaussée, avant de rejoindre la route de la Florettaz légèrement en amont du cimetière.

Ce tracé présente l'avantage d'être implanté en totalité sur la propriété de la Commune, évitant ainsi l'achat de terrain privé.

Mise à l'enquête

Ce projet, approuvé par le *Service des Eaux, Sols et Assainissements (SESA)*, a été soumis à l'enquête publique du 6 octobre au 4 novembre 2004 et n'a soulevé aucune remarque et aucune opposition. La rivière étant du domaine public cantonal, cette procédure a été réalisée sous l'égide de l'Etat.

.../...

Coût de la réalisation

• Travaux de génie civil, TTC	Fr. 25'000.--
• Construction de la passerelle, TTC	Fr. 8'000.--

TOTAL TTC	Fr. 33'000.--
	=====

Remarque

Il est important de souligner que la passerelle sera conçue et réalisée par l'Association Pro-Jet de Nyon. Celle-ci a pour but d'aider les jeunes sans solution, au sortir de la scolarité obligatoire, après rupture de leur contrat d'apprentissage ou arrêt d'études, à trouver une alternative adaptée à leur situation.

Décision

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de Chésèrex

vu le présent préavis,
ouï le rapport des commissions chargées d'examiner cet objet,
attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

- 1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de construction d'une passerelle pour piétons sur l'Asse, au lieu-dit « Les Grandes Vignes »;**
- 2. d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 33'000.-- (trente-trois mille francs) pour le financement de ces travaux, à prélever de la trésorerie courante.**

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

J. Ansermet

La Secrétaire :

J. Sager